

CODE DEONTOLOGIQUE

1. La Fédération Bureautique a.s.b.l. regroupe des entreprises s'occupant exclusivement, sinon principalement de la commercialisation d'articles des domaines de l'informatique, d'installations de bureaux et de fournitures générales de bureau ainsi que des prestations de services généralement quelconques se rapportant à ces domaines.
2. La Fédération Bureautique a.s.b.l. engage ses membres à respecter avec autodiscipline le présent code déontologique.
3. Les membres sont tenus de respecter les principes d'honnêteté et de loyauté et vis-à-vis de leurs confrères et vis-à-vis de leurs clients. Ils s'engagent à respecter les directives professionnelles et éthiques de l'association par leur compétence professionnelle confirmée.
4. La Fédération Bureautique a.s.b.l. soutient la recherche qualitative et quantitative de ses adhérents en vue d'élargir les connaissances de ces derniers en tout ce qui touche à leur branche commerciale. Elle encourage par ailleurs les échanges d'expériences et d'information entre ses membres. Son rôle est également d'informer et d'encourager les aptitudes professionnelles et le sens des responsabilités de ses membres dans un monde économique qui est fondé sur le principe de la libre concurrence.
5. Les adhérents se déclarent solidaires et disposés à collaborer dans l'intérêt de la Fédération et à défendre les intérêts collectifs en collaborant activement au sein de l'association.